



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
3 MAI 2022**

Procès-verbal de la 5e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 3 mai 2022 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. Raynald Pelletier	Vice-président
M. André Garon	Administrateur
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
M. Mathieu Legrand	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
Mme Gemma Drouin	Secrétaire

ABSENCE :

M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
----------------------	-----------

INVITÉS :

Cynthia Legault	Conseillère en environnement - Service de planification de l'aménagement et de l'environnement – Ville de Québec
Lorena Saez	Conseillère en architecture de design urbain - Service de planification de l'aménagement et de l'environnement – Ville de Québec
Québec	
Martin Gignac	Technicien en génie civil – Service de l'ingénierie
Marie-Pierre Larose	Conseillère en urbanisme – Division de la gestion territoriale – Ville de Québec
M. Mathieu Forget	Trudel Alliance
Mme Marie-Pierre Boucher	Membre du comité exécutif responsable de la planification de l'aménagement et de l'environnement et conseillère municipale District de Louis XVI.

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- | | |
|--------------------|--|
| • Renée Poulin | Secrétaire de soutien |
| • Alicia Despins | Conseillère municipale – District de Vanier-Duburger |
| • Alexandra Mauger | Conseillère en consultation publique |
| • | Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec |

Deux (4) membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

**ORDRE DU JOUR DE
LA 5^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
3 mai 2022, 19 h 00**

**Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5**

- | | | |
|-----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 01 |
| 3. | Présentation sur les avancées des projets de déminéralisation dans Vanier (avenue Champagnat et rue Beaucage) | 19 h 05 |
| 4. | Assemblée publique de consultation et demande d'opinion au conseil de quartier concernant le projet de <u>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéro 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075</u> | 19 h 25 |
| 5. | Adoption des procès-verbaux des rencontres du mardi, 15 mars et Jeudi, 21 avril 2022. | 20 h 05 |
| 6. | Suivi au procès-verbal
a) Activité de rallye-vélo au mois de mai 2022 | 20 h 10 |
| 7. | Plan d'action 2022 - Suivi | 20 h 25 |
| 8. | Période de la conseillère municipale | 20 h 35 |
| 9. | Période de questions des citoyens | 20 h 45 |
| 10. | Correspondance et trésorerie | 20 h 55 |
| | a) Correspondance | |
| | b) Trésorerie | |
| | 1. Bilan mensuel | |
| | 2. Paiement des services de secrétariat | |
| | c) Adoption du calendrier des rencontres du Conseil d'administration- période 2022-2023 | |
| 11. | Divers | 21 h 10 |
| | a) Compensation financière causée par les mesures sanitaires | |
| 12. | Levée de l'assemblée | 21 h 20 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne et en salle.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et y ajoute le sujet suivant :

Point no 11 – b) Projet Aînés.

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

Mme Laveau cède la parole à M. Raynald Pelletier pour qu'il parle de la reconnaissance de son bénévolat par l'Assemblée nationale qui a honoré son bénévolat et son implication au niveau de la société CAPVISH, à la Ville de Québec et au Conseil de quartier de Vanier.

Madame Laveau demande à Mme Alexandra Mauger d'expliquer les modes de consultation, avant, pendant et la fin des mesures sanitaires. Durant les deux dernières années, par décret ministériel, les assemblées publiques de consultation qui se sont tenues en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont été remplacées par des consultations écrites de 14 jours. Nous faisons d'abord la consultation écrite de 14 jours. Les gens étaient avisés par un avis écrit livré porte-à-porte. Par la suite, la demande d'opinion était tenue.

Depuis le mois de mars, il est obligatoire de tenir les assemblées de consultation en présentiel. Ce qui est nouveau, c'est la nouvelle politique de la participation publique de la Ville de Québec qui est mise en application. Le rapport de consultation est produit et émis en ligne.

3. PRÉSENTATION SUR LES AVANCÉES DES PROJETS DE DÉMINÉRALISATION DANS VANIER (AVENUE CHAMPAGNAT ET RUE BEAUCAGE)

Mme Cynthia Legault, Conseillère en environnement - Service de planification de l'aménagement et de l'environnement – Ville de Québec nous présente un suivi du Laboratoire de déminéralisation et de verdissement. Elle est accompagnée de Mme Lorena Saez, Conseillère en architecture de design urbain - Service de planification de l'aménagement et de l'environnement – Ville de Québec.

Mme Cynthia Legault mentionne que la plate-forme de consultation publique sera relancée au cours du mois de juin. Cette fois-ci, elle sera ouverte au territoire entier de la Ville de Québec, car il y aura d'autres projets de déminéralisation et de verdissement autres que dans le LAB. Nous désirons l'opinion citoyenne de tous les territoires.

Cela n'empêche pas le Conseil de quartier de soumettre des propositions. Les propositions actuelles vont demeurer. Les dates ne sont pas encore décidées et le Conseil sera informé de ces dates lorsqu'elles seront ouvertes. La période s'étend de deux à trois semaines.

La présentation porte sur les points suivants :

1. Rappel
2. Avenue Champagnat
3. Rue Beaucage
4. A venir

Mme Laveau demande si le public présent désire poser des questions. Aucune question n'a été soumise.

Question : Mme Laveau fait part de sa déception au niveau des végétaux. Elle avait spécifié en novembre 2021 de ne pas retrouver, sur les coins de rues, des arbres dont la hauteur sera trop élevée pour obstruer le champ visuel des automobilistes. Peut-elle être rassurée à ce niveau, tant sur l'avenue Champagnat que la rue Beaucage?

Réponse : Le commentaire a été pris en compte et a été communiqué au groupe de recherche. Tous les commentaires ont été pris en compte et seront revalidés.

Question : Mme Laveau demande s'il y a plusieurs variétés d'arbres, sur les deux côtés de la rue et sur les terrains privés?

Réponse : Oui, ce commentaire a été pris en compte et validé avec les résidents.

Question : M. Raynald Pelletier demande si l'accessibilité a été prise en compte? Est-ce que les piétons, les gens à vélo et en fauteuil roulant ont été considérés, ainsi que les bateaux-pavés?

Réponse : Ce commentaire a été pris en compte et sera revalidé selon le plan.

Commentaire : M. Raynald Pelletier mentionne qu'il ne faut pas que les bateaux-pavés soient trop élevés. Il faut qu'il soit à 1.5 cm de dénivellation pour les personnes non-voyantes avec une canne blanche.

Réponse : Le commentaire a été pris en note.

Question : M. Mathieu Legrand s'informe au sujet de la protection des pistes cyclables.

Réponse : En ajoutant le gonflement, les voitures sont moins proches des cyclistes. Ceux-ci sont protégés de cette façon.

Question : Mme Laveau demande lorsque les cyclistes arrivent sur le coin de la rue Beaucage, avec les automobiles et le gonflement, c'est quand même proche. Est-ce que la piste cyclable se prolonge là aussi? Est-ce que la piste cyclable fait des ondulations?

Question : M. Jean-Noël Ouisse demande si les pistes cyclables passent dans la rue?

Réponse : Oui, c'est dans la rue. Il s'agit d'une bande cyclable. On pourrait dire que les cyclistes vont partager la rue d'une certaine façon.

Question : M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'au niveau du gonflement, c'est plus risqué pour les cyclistes parce qu'il y a moins d'espace.

Réponse : M. Gignac mentionne que la voie cyclable est vraiment réservée aux cyclistes. Le gonflement est surtout dédié aux piétons pour rendre plus facile la traverse aux intersections. Le cycliste reste dans son axe.

Question : Mme Laveau demande s'il est possible d'avoir un gonflement sur la rue Beaucage, car il y a beaucoup d'automobiles qui circulent à cet endroit? Elle demande également s'il peut y avoir des « sas-vélo »?

Question : M. André Garon demande si, en arrivant au gonflement, qu'arrive-t-il avec la bande cyclable?

Réponse : M. Gignac mentionne que la bande cyclable reste en continue.

Question : M. André Garon demande si la bande cyclable reste de la même largeur et suit le gonflement?

Question : M. Raynald Pelletier demande s'il va y avoir des aménagements urbains dans les rues, soit des pots de fleurs, des bancs, etc. ?

Réponse : Il n'y aura pas d'aménagements, tels que des chaises ou autres, mais il y aura des végétaux et des banquettes végétalisées.

Commentaire : M. André Garon mentionne que le gonflement pour la bande cyclable aura pour effet que les voitures restreindront leur vitesse et il se pose des questions sur la cohabitation à venir dans ces cas-là.

Réponse : M. Martin Gignac mentionne que c'est partagé et normal. Cela fonctionne bien.

Question : Mme Laveau demande s'il est possible d'avoir des « sas vélo », surtout sur la rue Beaucage?

Voici les réponses aux questions restées en suspens le 3 mai concernant le transport :

- Vélos sur Champagnat : En fonction des débits actuels de la rue (très faible), de son caractère et largeur future (rue type résidentielle, verdie), il n'est pas prévu à court terme d'y avoir une chaussée désignée pour les vélos.
- Vélos le long de Beaucage : En fait, l'idée était surtout de mentionner que la bande cyclable n'était pas déviée aux intersections donc chaque utilisateur est sur la même trajectoire avant l'intersection. Par ailleurs, les gonflements obligent le véhicule à avoir un plus grand rayon de braquage avant de faire sa manœuvre. La mise en place d'un « sas » est surtout requise lorsqu'il y a un mouvement de la piste cyclable (changement de direction aux intersections). En ligne droite, ça a l'air correct, mais je vais regarder le marquage et vérifier à l'intersection Beaucage/Pierre Bertrand.
- Pavés rouges : En fonction des opportunités, ils vont être enlevés lors de la traversée de l'axe principal. Cette année, avec le gonflement au niveau de Rousseau, nous allons remplacer les pavés par du marquage (plus compris et visible) en transversal de Beaucage.
- Traversées piétonnes : J'ai compris qu'il y avait un enjeu de traversée. Dans un premier temps, il y a la mise en place des panneaux lumineux de vitesse et de pré signalisation des zones scolaires. Les intersections majeures sont déjà contrôlées par des arrêts ou des feux de circulation. On va analyser la demande

- Accessibilité universelle : Nous étions présents à la table d'accessibilité et on a bien intégré le dégagement (demandé entre 13mm et 20 mm dans les contrats).

Question : M. Jean-Noël Ouisse demande si les bandes cyclables sont définies sur le plan concernant la rue Champagnat, surtout lorsqu'on arrive aux abords de l'école? C'est bien d'inciter les gens à faire du transport actif et de venir à vélo.

Réponse : Selon une étude réalisée par l'équipe en charge des pistes cyclables en termes d'aménagement, il n'y aura pas de bandes cyclables sur la rue Champagnat, parce qu'il y en a un sur le boulevard Pierre-Bertrand. La rue Champagnat est davantage résidentielle. Mais ce point sera mentionné à l'équipe dédiée au vélo.

Question : Comme c'est un grand axe, M. Jean-Noël Ouisse mentionne que les enfants n'utilisent pas le boulevard Pierre-Bertrand pour aller à l'école. Les enfants circulent plus facilement dans les zones résidentielles et quand on arrive vraiment aux abords de l'école, on ne les incite pas à prendre leur vélo.

Réponse : En rétrécissant la chaussée, la rue sera plus conviviale. Les automobilistes vont davantage ralentir. Les gens vont partager davantage la rue. Le commentaire de Monsieur Ouisse sera apporté à l'équipe vélo.

Commentaire : M. Jean-Noël Ouisse mentionne que la Table de concertation vélo s'est rendu compte que les différents projets de déminéralisation ne prennent pas nécessairement en compte les aspects cyclables et la sécurité qui y est associée. Il pense qu'on aurait eu la chance d'avoir une piste d'une largeur appropriée pour inciter les enfants à se rendre à l'école à vélo.

Réponse : Le commentaire de M. Ouisse a été pris en note.

Question : Concernant les rues Beaucage et Bélanger, il y a des passages piétonniers. M. Mathieu Legrand mentionne qu'il ne les voit pas sur la carte?

Réponse : Ces passages ne sont pas dessinés, mais c'est la partie en rouge.

Question : M. Mathieu Legrand demande, s'il est prévu, pour les passages piétonniers, qu'il y ait des signaux lumineux pour prévenir les automobilistes?

Comme l'école Sans-Frontière est située à cet endroit, il y a beaucoup de gens qui ont du mal à traverser parce qu'il y a des automobiles. Cela se produit aussi sur la rue Chanoine-Côté vers Beaucage. Il y a beaucoup de gens qui veulent traverser et c'est très problématique.

Réponse : Dans tous les corridors scolaires, M. Martin Gignac mentionne que tous les panneaux lumineux sont remis aux normes de sécurité. Les lumières seront allumées.

Question : Sur la rue Beaucage, M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il n'y a qu'une intersection où il y a des pavés au sol. Ce ne sont pas des lignes blanches pour les traverses. Est-ce que cela sera remplacé?

Pour les pavés, ils ne sont pas très visibles. Cela n'incite pas les véhicules à ralentir dans ces endroits. Il y en a quelques-uns sur la rue Beaucage et on se rend compte que ce n'est pas sécuritaire et c'est moins visible, aussi bien pour les piétons que pour les véhicules.

Les pavés sont rouge foncé. Si on pouvait en profiter pour mettre des bandes blanches, ce serait apprécié.

Commentaire : M. Raynald Pelletier mentionne qu'il faut penser aux cannes blanches. Il y en a de plus en plus avec un fond différent qui fait en sorte que les gens les sentent quand ils arrivent dans la rue.

Question : M. Jean-Noël Ouisse demande s'il y aura une augmentation du pavage dans ces intersections pour Beaucage?

Réponse : M. Gignac est négatif à ce sujet.

Réponse : Comme l'assemblée est enregistrée, Mme Alexandra Mauger mentionne qu'elle enverra, au service des transports, l'extrait des interventions et elle pourra faire parvenir les réponses par courriel.

4. **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À UNE UTILISATION TEMPORAIRE SUR LE PARTIE DES LOTS NUMÉROS 1 940 040, 1 940 041 ET 2 228 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC, R.V.Q. 3075**

Mme Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme, présente une demande qui provient du propriétaire du Centre Fleur-de-Lys concernant un parc temporaire. M. Mathieu Forget est invité à prendre la parole pour résumer la demande.

M. Mathieu Forget mentionne que depuis un an et demi environ, la métamorphose du centre commercial est commencée.

Nous avons trois constructions qui viendront dans la partie du centre commercial située près du boulevard Laurentien. Au moins la moitié de l'ancienne surface du centre commercial a dû être déplacée pour permettre les travaux et l'ancien La Baie était l'aire la plus disponible pour replacer les commerçants de façon plus compacte et plus organisée avec la Halte-Bouffe.

La phase de construction des trois tours que vous connaissez s'étendra sur trois à quatre ans. Il serait alors intéressant de prolonger l'animation, de structurer davantage l'axe du corridor de l'ancien La Baie en ayant une extension extérieure.

Pour la fin des travaux actuels, on aurait dû couper trois à quatre arbres relativement matures, ce qui n'a pas été fait. Les arbres qui sont actuellement dans le parc sont d'un calibre important. Des arbres qui existaient sur le site ont été manipulés et replantés. Nous voulions absolument envoyer un message clair qu'il s'agit d'un projet « vert » où nous porterons une attention énorme sur les végétaux. On prétend avoir un espace pour replanter ces arbres. C'était déjà une option.

De plus, pour ajouter à ce qui a été dit précédemment, nous avons des enjeux de circulation et de vitesse sur le site. L'intérêt de la porte du La Baie vient ralentir le flot de clients sur cet axe. Nous avons voulu sécuriser cet endroit. Donc, d'un côté, nous avons un aménagement terrasse, un restaurant et de l'autre côté, on a un parc.

Jusque-là, on parle d'éléments techniques et maintenant, nous voulons faire un aménagement. Une fois ceci fait, nous avons un endroit pour placer les arbres. Alors, pourquoi pas en faire une place et structurer l'axe du La Baie et en faire un équipement à la fois disponible pour les résidents à venir se reposer.

Nous avons monitoré un peu l'utilisation du parc l'été passée. Nous avons fait un peu d'annonce, mais nous l'avons surtout laissé vivre par lui-même. Nous avons été agréablement surpris, car les jeux ont été utilisés. Lorsque la température était plus chaude, les bancs ont été utilisés par des clients ou des résidents du secteur. Les gens se sont approprié graduellement le site. Nous souhaitons que cette situation continue. C'est pour cette raison que nous avons des aires de jeux, des aires de pétanque et des jeux pour enfants.

Deuxièmement, nous désirons que ce soit un lieu disponible pour n'importe quel événement de la communauté. Si un organisme quelconque veut organiser une petite soirée, ou un événement dans l'après-midi, le parc est disponible et nous demeurons ouverts aux idées.

Le troisième volet du parc consiste à augmenter certaines animations dans notre planification du centre commercial, que ce soit de la danse, spectacles, soirées « contes et légendes ». Comme nous sommes assez éloignés des résidences, il n'y aura que peu d'impact en termes de nuisance sonore.

C'est la raison d'être du parc. Nous désirons amener du confort pour nos clients et nos résidents. Dès cette année, le parc aura une fonction « quatre saisons ». Il a surtout été utilisé l'été dernier. Nous planifions des activités nordiques « quatre saisons » pendant l'année. Nous sommes en réflexion pour les équipements requis et tranquillement, la situation va se bonifier.

Nous demeurons ouverts à toute proposition ou suggestion, que ce soit au niveau de l'accessibilité, par exemple. L'an passé, nous avons réglé plusieurs petits problèmes; quelques-uns restent à régler cette année. Nous désirons que ce parc soit vivant, comme la population du quartier.

22-CA-040 Recommandation du conseil de quartier

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, le Conseil de quartier de Vanier recommande à l'unanimité au conseil de Ville d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec (R.V.Q. 3075)*

ADOPTÉ

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 MARS 2022 ET 21 AVRIL 2022

22-CA-041

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ GARON ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ

22-CA-042

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 21 avril 2022, tenue à 19 h 00, portant sur l'adoption du rapport annuel et des états financiers.

ADOPTÉ

22-CA-043

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la 4^e assemblée du 21 avril 2022, tenue à 20 h 15, portant sur les nominations au conseil d'administration.

ADOPTÉ

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Brigadiers scolaires

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu une réponse négative de la Ville à ce sujet. Il n'y a pas de besoin en brigadiers scolaires aux coins de Blouin et Bélanger et Pierre-Bertrand et le boulevard Hamel, selon la Ville.

Frais de garde

Mme Alexandra Mauger a transmis la réponse par courriel qui se lit comme suit :

2021 R.V.Q. 2705 - Article 48 – La Ville verse une allocation aux *membres bénévoles des comités consultatifs, des conseils de quartier, des commissions consultatives et de tout comité mandaté par la Ville de Québec dans le cadre de la présente politique lorsqu'ils doivent assumer ces frais de garde d'enfant pour assister aux réunions. Cette allocation correspond au moindre des montants établis sur la base suivante :*

- 9.00 \$ / heure
- 27.00 \$ / jour sans coucher
- 60.00 \$ / jour avec coucher

Activité de rallye-vélo au mois de mai 2022

Dans le cadre du mois du vélo, M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'une activité sera organisée en collaboration avec la Ruche Vanier. Il s'agit d'une découverte de Vanier à vélo qui aura lieu le 21 mai 2022. Le départ aura lieu à partir du parc des Filles du Roy, près du pont des Trois-Sœurs, près de la Rivière Saint-Charles, à 10 h 30. Les cyclistes se rendront jusqu'au bureau d'arrondissement où M. Réjean Lemoine fera une

présentation historique de Vanier d'environ 15 minutes. Par la suite, on se rendra à l'école Sans-Frontière.

Mme Laveau mentionne qu'il faudrait obtenir l'autorisation du directeur de l'école pour tenir une activité sur le stationnement.

M. Réjean Lemoine fera un exposé sur l'histoire de Vanier et Mme Pascale Bouffard, de la Ruche Vanier, fera une présentation sur le quartier nourricier en collaboration avec la Ruche au niveau du jardin de l'École Sans-Frontière. Les cyclistes traverseront la voie ferrée et le trajet se termine au Parc Latulippe, à côté de la Chapelle, où il y aura un repas gratuit ou payant, selon le cas. Trois cuisiniers bénévoles s'affaireront à préparer des « petits plats ». Le coût n'est pas encore fixé.

Il y aura des kiosques des différents organismes et partenaires, tel que la SAAQ. Nous sommes accompagnés par Atelier Véloce, avec M. Alexandre Saint-Laurent qui fait des réparations de vélos itinérantes. M. Luc Boulanger animera la balade et communiquera des informations historiques sur des résidences de Vanier et il fera aussi une présentation sur le volet culturel du Centre d'Art La Chapelle.

M. André Garon demande si la période d'inscription est encore ouverte et s'il y a un nombre maximum de participants.

M. Mathieu Legrand mentionne que la participation ne devrait pas dépasser 100 personnes. Nous veillerons à ce que l'activité se fasse de façon sécuritaire. Le service de police a été avisé et le trajet ne fait pas l'objet d'une intervention de leur part.

M. Jean-Noël Ouisse ajoute que le trajet se fera essentiellement sur la piste cyclable. On a revu l'itinéraire avec la Ville de Québec pour ne pas qu'il y ait une intervention du service de la police.

Mme Laveau demande si l'activité est ouverte à tous?

L'activité est ouverte à tous. Un événement Facebook a été créé pour recueillir les inscriptions. Nous attendons toujours l'autorisation pour le prêt de matériel, mais celle-ci ne devrait pas causer de problème.

M. Mathieu Legrand mentionne que les personnes mineures devront être accompagnées d'un adulte. Les adolescents peuvent y participer avec un adulte.

Mme Laveau demande si la page Facebook amène une fiche d'inscription. M. Mathieu Legrand mentionne qu'il n'y a pas de fiche d'inscription. C'est l'événement Facebook qui tient lieu d'inscription, mais il y a possibilité de créer un « Google Form ».

Mme Laveau mentionne qu'il faudrait s'occuper d'avoir une liste. M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'avec l'événement Facebook, les gens doivent indiquer leur intérêt et s'ils vont y participer. Cela donnera une indication du nombre de personnes qui vont y participer.

Mme Nicole Laveau mentionne que si l'activité devient officielle, les deux directeurs d'écoles doivent être informés et ils pourront l'envoyer dans leur réseau de parents de leur école. M. Jean-Noël Ouisse mentionne qu'il sera possible de produire un document adapté pour les deux écoles.

Une discussion s'en suit sur le logo du Conseil de quartier de Vanier et sur différentes informations sur le tracé, l'affichage, etc.

22-CA-044

Attendu que dans le cadre du mois du vélo initié par Accès transport viable, les conseils de quartier sont invités à organiser des événements. Le Conseil de quartier de Vanier appuie la démarche d'organiser une activité de découverte du quartier à vélo en date du 21 mai 2022 (en partenariat avec la Ruche Vanier).

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que Jean-Noël Ouisse et Mathieu Legrand soient mandatés pour représenter et signer les demandes faites au nom du Conseil de quartier de Vanier. Un montant jusqu'à concurrence de 100.00 \$ est accordé pour cette activité.

ADOPTÉ

M. Jean-Noël Ouisse mentionne que le montant de 100.00 \$ servira à payer et indemniser M. Réjean Lemoine et Luc Boulanger, même s'ils acceptent d'être bénévoles pour cette activité. Mme Laveau précise qu'il est important de n'avoir qu'une seule facture, pour couvrir un montant jusqu'à concurrence de 100.00 \$.

7. PLAN D'ACTION 2022 - SUIVI

Mme Laveau effectue la revue du plan d'action 2022 et retournera une version mise à jour aux administrateurs.

Le point suivant a spécifiquement attiré l'attention :

CHSLD Christ-Roy :

Mme Nicole Laveau mentionne que la première rencontre a eu lieu le 13 avril 2022. Le CIUSSS-CN sera le maître d'œuvre du projet.

8. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Mme Alicia Despins mentionne que le nettoyage printanier des rues débutera samedi, le 7 mai 2022. Les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la Ville de Québec pour connaître les dates et les panneaux de signalisation. Les citoyens ne doivent pas laisser des amas des cailloux dans leur rue, car cela nuit aux opérateurs de la Ville. Il est préférable de laisser le tout tel quel ou les conserver en vue de les réutiliser.

La collecte des déchets verts se poursuit jusqu'au 20 mai 2022.

Des arbres seront donnés aux citoyens samedi, le 7 mai 2022, de 8 h 30 à 11 h 00 au Centre commercial Lebourgneuf. Les essences distribuées sont, entre autres, des amélanchiers du Canada, des chênes des marais, des lilas japonais, des ginkgo biloba.

Après avoir écouté la réunion du Conseil de Ville de mardi, Mme Jacynthe Fortin mentionne que tous les quartiers centraux sont extrêmement préoccupés par le taux de nickel. Pourquoi ne pas demander des capteurs pour le quartier de Vanier.

Mme Alicia Despins mentionne qu'elle n'est pas informée de ce qui est demandé au maire à ce sujet. Dans des rapports préliminaires, il y a un résumé des données, même si elles ne sont pas récentes. Le rapport final du MEMS de la DSP-Q devrait être publié à la fin de l'année. Lors de la réunion de décembre, on mentionnait au mois de juin, mais maintenant, le rapport est prévu en décembre 2022. En réponse au commentaire de Mme Despins sur les retards, Mme Laveau ajoute que le retard dure depuis deux ans, principalement causé par la COVID-19. Mme Laveau mentionne que lorsque le rapport sera final, celui-ci sera présenté auprès du Conseil de quartier de Vanier.

9. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

M. Mathieu Forget mentionne qu'un événement important intitulé « On jases-tu? » se tiendra le 4 juin 2022, en après-midi. C'est un événement d'envergure provinciale, qui se tient dans toutes les régions, et qui a pour but de sensibiliser la population à l'isolement des personnes âgées. Il y a deux principaux pôles d'activité qui sont au Complexe Desjardins à Montréal et à Fleur-de-Lys à Québec. Il y a deux porte-paroles pour cet événement, soit Mme Marie-Claude Barrette et Mme France Castel. On attend plus ou moins 2,000 personnes et les gens seront appelés à socialiser. Il y aura de l'animation et des activités.

Mme Nicole Laveau et Mme Jacynthe Fortin mentionne avoir assisté au Sommet des Aînés tenu au Centre communautaire Michel Labadie, il y a deux semaines. Un sondage a été effectué sur les besoins des aînés. Le point central des préoccupations a porté sur la question du déneigement. C'est très important pour la mobilité des aînés.

Mme Laveau mentionne qu'un rapport sera produit en juin 2022. Il y a eu six sommets qui ont été tenus, soit un par arrondissement, d'une durée d'une demi-journée. L'ensemble est très intéressant, mais chacun a son image particulière et on verra ce que fera la Ville de Québec.

10. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

a) Correspondance

Mme Laveau mentionne qu'en février, elle a écrit au Conseil de quartier de Lairet, car il y a un comité sur le logement et la gentrification avec un regroupement des quartiers centraux. Elle s'est montrée intéressée à y participer. Voici la réponse reçue :

Le comité Logement et gentrification s'est bien rencontré en avril. J'ai fait valoir ton intérêt à te joindre au comité et les membres se sont montrés d'accord pour que tu te joignes éventuellement à nous. J'entrevois toutefois un enjeu de coordination dans le temps vis-à-vis du PPU dont tu es en attente. C'est que le comité Logement et gentrification s'est encore peu rencontré et qu'au moins une rencontre de structuration est jugée nécessaire avant d'élargir le groupe. Je verrai à éclaircir les motivations derrière la création du comité Logement et gentrification et les actions qui pourraient accélérer les bénéfices de ce comité.

b) Trésorerie

1. Bilan mensuel

Compte tenu de l'absence de M. Mahamadou Sissoko, le bilan est reporté à la prochaine assemblée. La subvention a été bien reçue pour cette année.

2. Paiement des services de secrétariat

22-CA-045

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat pour l'assemblée du 3 mai 2022.

ADOPTÉ

c) Adoption du calendrier des rencontres

22-CA-046

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier des assemblées régulières du Conseil de quartier de Vanier tel que proposé.

ADOPTÉ

11. DIVERS

a) Compensation financière

Mme Nicole Laveau mentionne qu'une résolution pour un montant de 25.00 \$ a été adoptée en décembre 2021 pour l'année en compensation financière pour les frais d'impression et d'encre dépensés chez soi pendant les mesures sanitaires. À la suite d'une demande de M. Raynald Pelletier pour obtenir à nouveau le même montant, Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier ne s'est pas donné de critères précis de demande, à savoir comment cette dépense devrait être évaluée.

Après discussions, la résolution suivante a été adoptée :

22-CA-047

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 25.00 \$ en compensation financière à M. Raynald Pelletier pour les cinq premiers mois de l'année 2022.

ADOPTÉ

Une discussion a également eu lieu entre les administrateurs pour revenir au format de copies qui prévalait avant la pandémie. M. André Garon mentionne qu'il serait intéressant d'avoir une copie de certains documents afin que les administrateurs puissent les travailler. Cette demande serait ponctuelle.

b) Projet Aînés

Mme Jacynthe Fortin présente le projet Aînés.

Tout ce qui préoccupe les aînés est dans l'aire du temps. C'est une ébauche de présentation très générale pour expliquer le sens de notre intuition. Il y a beaucoup d'aînés dans Vanier. Il faudrait savoir quel est le portrait des aînés et mettre à jour les données statistiques, mais le principal, c'est d'aller rencontrer les aînés dans leur résidence. Il faut faire des jonctions et des liens, à quoi cela sert, trouver des ressources auprès des instances de proximité, etc. Il faut valoriser l'identité citoyenne, peu importe l'âge, et faire connaître le Conseil de quartier. Cela demeure toujours un lien qui doit être ravivé dans le temps.

Un comité pourrait être formé pour faire le démarchage et aller chercher l'information. Il faudrait faire un sondage, connaître leur désir de participer, les enjeux en cours et ajouter un lien citoyen.

Jacynthe Fortin demande si certains administrateurs sont intéressés; elle a déjà reçu l'intérêt de Nicole Laveau, Gemma Drouin et André Garon.

Le plan d'action sera opérationnel avec une première et deuxième rencontre. Le portrait, les données, le démarchage, visiter les résidences et se rendre à la rencontre des aînés. Il faut revaloriser le Conseil de quartier et le sens citoyen.

La première rencontre se tiendra à l'automne 2022. Tous les administrateurs sont d'avis qu'il s'agit d'un très bon projet.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR M. JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 21 h 14.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire